



COMMUNE DE WATTWILLER

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE WATTWILLER
DE LA SEANCE DU 28 JUIN 2016**

Sous la présidence de Monsieur Raphaël SCHELLENBERGER, Maire

Présents : Stéphanie BLASER, Matthieu ERMEL, Christine MACCORIN
Christian SARLIN, Jean-Pierre TALAMONA Adjoints
Corine SOEHNLEN, Maurice BUSCHE, Noëlle TITTEL Conseillers Municipaux Délégués
Claudine WACH, Jean SCHOEPPF, Sylvie KORB, Gaspard FERNANDES DE AZEVEDO,
Pierre BARMES, Bernadette BRENDER-HERT
Olivier ROGEON, Monique FONTAINE.

Ont donné procuration :

Muriel MORITZ donne procuration à Stéphanie BLASER

Absent excusé et non représenté : Raymond SIEFFERT

Absent non excusé : -

Auditeurs : 6

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, aux auditeurs et à la presse.

Ordre du jour :

1. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL :
 - a. Désignation d'un secrétaire de séance
 - b. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2016
2. RESSOURCES HUMAINES : création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe
3. AFFAIRES SCOLAIRES
 - a. Approbation de la charte des ATSEM
 - b. Projet Educatif Territorial : avenant à la convention
4. FINANCES:
 - a. CCTC :
 - I. Avenant au Pacte Financier et Fiscal
 - II. Demande de fonds de concours
 - b. MKK : approbation tarif salle de répétition
5. URBANISME :
 - a. Terrains rue de Cernay : acquisitions/échanges
 - b. Alignement rue de l'Espérance : acquisition d'un terrain
6. TECHNIQUE/SECURITE :
 - a. CPI : création d'un SIVU
 - b. Plan de circulation et de stationnement dans le centre historique
 - c. Aménagement des entrées de village
 - d. Vignes : convention Domaine d'Ollwiller

7. CHASSE :
 - a. Lot LAUW : agrément d'un garde-chasse
 - b. Lot n°2 : agrément d'associés
8. ASSOCIATIONS : dispositif d'aide à l'investissement/société de gymnastique
9. COMMUNICATIONS

POINT 1 : FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Désignation d'un secrétaire de séance

Point présenté par M. le Maire

M. GASPARD FERNANDES DE AZEVEDO est désigné comme secrétaire de séance assisté par M. Ludovic MARINONI, Secrétaire Général.

b) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2016

Point présenté par M. le Maire

Le procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

POINT 2 : RESSOURCES HUMAINES : création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe

Point présenté par M. le Maire

- Vu** le Code général des Collectivités territoriales ;
- Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu** le budget communal ;
- Vu** le tableau des effectifs ;

La création de ce poste, est devenue nécessaire au vu de l'augmentation croissante du nombre d'enfants bénéficiant du service d'accueil périscolaire qui dépasse régulièrement le seuil réglementaire des 50 inscrits.

La directrice du périscolaire ne compte plus, lorsque ce seuil est dépassé, dans le personnel d'encadrement.

Mme MACCORIN donne des précisions quant à l'organisation du fonctionnement des écoles et du périscolaire pour la prochaine rentrée scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet avec effet au 1^{er} septembre 2016 selon une quotité correspondant à 20/35^{ème} du temps plein**
- **de pourvoir ce poste par l'intermédiaire d'un contrat aidé type CUI-CAE**
- **autorise le maire à signer tout document s'y rapportant**
- **précise que les crédits sont prévus au budget 2016**

Une ampliation de la présente délibération sera adressée :

- au (sous)Préfet
- **pour information** au Président du Comité technique paritaire du Centre de gestion.

POINT 3 : AFFAIRES SCOLAIRES

a. Approbation de la charte des ATSEM

Point présenté par Christine MACCORIN, Adjointe

La commune de Wattwiller a décidé de mettre en place, sur la proposition du Centre de Gestion du Haut-Rhin, une charte des ATSEM afin d'harmoniser de manière précise, par écrit, les obligations et droits d'agents communaux participant à un service public.

C'est pour satisfaire à cette exigence qu'il est rappelé, dans un préambule historique, le rôle de plus en plus important joué par les ATSEM, devenus de véritables partenaires de la communauté éducative aux termes du décret du 13 mai 1985.

Dans les pages suivantes de la charte, figurent l'obligation de concertation préalable et l'invitation à tous les conseils d'école, parmi les principes régissant désormais les rapports des enseignants avec les ATSEM.

En conséquence, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **d'approuver le principe de la charte des ATSEM qui servira de cadre général à l'activité des ATSEM**
- **de charger la commission scolaire de son suivi.**

b. PEDT : avenant à la convention

Point présenté par Christine MACCORIN, Adjointe

Par délibération du 30 juin 2015, le conseil municipal a approuvé son Projet Educatif Territorial.

Le comité de pilotage constitué à cet effet a participé à l'élaboration de ce document et s'est réuni le 20 juin dernier afin de faire le point sur le projet.

Pour rappel, ce projet éducatif définit plusieurs objectifs :

- Découvrir l'environnement et s'ouvrir au monde qui nous entoure par des activités sportives, culturelles et de découverte.
- Favoriser la réussite scolaire en proposant aux enfants des objets éducatifs permettant des apprentissages
- Développer la curiosité et la découverte de nouvelles pratiques par des activités artistiques, culturelles, sportives et environnementales
- Favoriser la connaissance du tissu associatif local en diversifiant le parcours des enfants en le faisant participer à plusieurs activités assurées par des animateurs professionnels et locaux bénévoles

Les horaires des écoles maternelle et élémentaire restent inchangés pour la prochaine rentrée scolaire.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de reconduire le PEDT pour l'année à venir en y intégrant de nouvelles activités pour les NAP des vendredis après-midi.

Monsieur le Maire tient vivement à saluer le travail efficace mené par Mme MACCORIN, Adjoint au maire en charge des affaires scolaires et périscolaire, la directrice de la structure d'accueil « Les Sourcinelles » ainsi que tous les bénévoles qui interviennent dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-21,

Vu le code de l'Education, notamment les articles L. 551-1 et D. 521-12,

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

Vu le projet éducatif territorial approuvé le 30 juin 2015

Vu la circulaire 2013-036 du 20 mars 2013,

Le Comité de pilotage s'étant réuni le 20 juin 2016

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant au projet éducatif territorial de la commune de Wattwiller

- autorise Monsieur le Maire à le signer

- autorise Monsieur le Maire à prendre toute disposition nécessaire et à signer tout acte inhérent à l'exécution de la présente délibération et notamment les conventions avec les associations et les bénévoles.

POINT 4 : FINANCES

a) Communauté de Communes

I. Avenant au Pacte Financier et Fiscal

Point présenté par M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle qu'un pacte financier et fiscal pour la période 2015 – 2020 a été conclu entre la Communauté de communes de Thann – Cernay et ses 16 communes membres afin d'optimiser les ressources financières à l'échelle du territoire communautaire.

L'action n° 2 du pacte prévoit la prise en charge par la CCTC, pour 2015, d'une partie de la contribution due par les communes au titre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), pour un montant total évalué à 218 000 €.

Il est proposé de reconduire pour les années 2016 et 2017 la prise en charge pour le même montant qu'en 2015 d'une partie des contributions dues par les communes au titre du FPIC, le montant cumulé s'élevant à 217 715 €.

Un avenant au pacte financier et fiscal doit être passé pour permettre cette prise en charge pour les années 2016 et 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité:

- **d'APPROUVER** l'avenant n° 1 au pacte financier et fiscal entre la CCTC et les communes membres intégrant la reconduction en 2016 et en 2017 de la prise en charge par la CCTC d'une fraction de la contribution au PFIC due par les communes, à hauteur des montants décidés lors du conseil de communauté du 30 mai 2015 soit un montant cumulé de 217 715 €, toutes les autres dispositions du pacte restant inchangées ;
- **d'AUTORISER** le Maire à signer l'avenant n° 1 à intervenir.

II. Demande de fonds de concours

Point présenté par M. le Maire

Le pacte fiscal et financier liant la Communauté de Communes et ses communes-membres sur la période 2015-2020 prévoit une enveloppe annuelle destinée à financer des fonds de concours au bénéfice de chaque commune pour les années 2015 à 2017. Il appartient au Conseil municipal d'arrêter les opérations présentées ainsi que leur plan de financement et de solliciter de la Communauté de Communes un fonds de concours, dans la limite de 50 % du montant net restant à charge.

Les fonds de concours peuvent être affectés au financement d'opérations d'équipement ou au financement des dépenses de fonctionnement liées à des équipements existants.

L'enveloppe annuelle affectée à la commune de Wattwiller est de 147 229€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les opérations ci-dessous et les différents plans de financement, se présentant comme suit :

OPERATION	Coût du projet (HT)	Financement	Fonds de concours sollicité
Aménagement d'un terrain multi-sports	15 000€	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Subventions extérieures : 7 500€ ➤ Autofinancement : 3 750€ ➤ Fonds de concours CCTC : 3 750€ 	3 750€
Acquisition outil de tonte	4 800€	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Autofinancement : 2 400€ ➤ Fonds de concours CCTC : 2 400€ 	2 400€
Acquisition d'équipements divers	5 000€	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Autofinancement : 2 500€ ➤ Fonds de concours CCTC : 2 500€ 	2 500€
Réaménagement rue de la Cantine	230 000€	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Subventions extérieures : 55 000€ ➤ Autofinancement : 87 500€ ➤ Fonds de concours CCTC : 87 500€ 	87 500€

- **Sollicite** de la Communauté de Communes l'attribution d'un fonds de concours de 96 150€ € pour l'ensemble des opérations visées dans le tableau récapitulatif, dans le cadre du règlement d'intervention des fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier ;
- **Charge** le Maire ou son représentant de signer toutes pièces correspondantes.

III. Tarifs communaux

Point présenté par Matthieu ERMEL

Le conseil municipal a, par délibération du 10 septembre 2014, approuvé les tarifs de location des salles du complexe KRAFFT.

Il s'avère que la salle de répétition située à l'étage pouvait faire l'objet ponctuellement d'une mise à disposition et nécessite à cet effet, la fixation d'un tarif.

Il est proposé de retenir les tarifs suivants :

<u>LOCATION</u>	Superficie (m2)	Associations locales		Autres...	
		1/2 journée	Journée	1/2 journée	Journée
SALLE CONVIVIALE	78	30 €	60 €	90 €	160 €
REPETITION	82	30 €	60 €	90 €	160 €
CULTURELLE AVEC SCENE	222	160 €	210 €	260 €	380 €
OFFICE	43	40 €	40 €	60 €	60 €
SPORT	533	220 €	320 €	320 €	490 €

<u>CAUTION / PENALITES</u>	Caution			Pénalité
SALLE	Dégradati on	Ménage	Clé	1/2 journée
CONVIVIALE	100 €	30 €	250 €	30 €
REPETITION	100 €	30 €	250 €	30 €
CULTURELLE AVEC SCENE	300 €	60 €	250 €	60 €
OFFICE	/	100 €	/	/
SPORT	500 €	120 €	250 €	120 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces tarifs.

POINT 5 : URBANISME

a) Acquisitions de terrains rue de Cernay

Point présenté par M. le Maire

I. Régularisations

La Commune souhaite se porter acquéreur de terrains, situés rue de Cernay au lieu-dit « Loh » (zone NA du P.O.S.), en vue du projet de construction d'un groupe scolaire.

Une réunion d'information à l'attention de l'ensemble des propriétaires concernés a été organisée au courant du mois de novembre.

Les acquisitions proposées ci-après ont déjà fait l'objet d'une approbation en conseil municipal mais une parcelle a été redécoupée et une erreur s'est glissée dans la délibération du 12 avril 2016, il y a lieu donc de délibérer à nouveau pour ces deux terrains:

Propriétaire	Section	Numéro de parcelle	Superficie	Coût de transaction
Madame et Monsieur Jean-Jacques MEYER	8	43	4a96ca	5 000€
Monsieur Jean-Claude GOEPFERT	8	133	14a22ca	16 000€

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **donne son accord pour l'acquisition des terrains figurant dans le tableau ci-dessus aux conditions financières évoquées**
- **charge le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires auprès de l'étude de Me SIFFERT**
- **autorise le Maire et son adjoint à l'urbanisme à signer tout accord ou compromis tendant à la concrétisation des ventes et échanges dans les conditions financières énoncées ci-dessus**
- **précise que les crédits sont prévus au budget 2016.**

II. Terrains appartenant à Mme FURGINE :

Dans le cadre de la concrétisation de l'acquisition des parcelles de terrains appartenant à Mme Josiane FURGINE, il a été proposé d'inscrire, d'un commun accord avec la propriétaire, dans l'acte notarié la constitution d'une servitude lui permettant d'accéder à sa parcelle ainsi que l'inscription des travaux suivants :

- Le raccordement au réseau d'assainissement de la propriété située au 3, rue du général de Gaulle
- La desserte de son terrain par le biais de la rue de Cernay

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **donne son accord pour la constitution d'une servitude au profit de la parcelle cadastrée Section 8 n°39 ainsi que pour l'inscription des travaux énumérés ci-dessus, le tout à la charge de la collectivité**
- **charge le Maire et son adjoint à l'urbanisme d'entreprendre les démarches nécessaires auprès de l'étude de Me SIFFERT**

III. Terrains appartenant à M. Jean-Claude GOEPFERT

Concernant l'acquisition des terrains appartenant à M. Jean-Claude GOEPFERT, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la résolution suivante, autorisant Monsieur le Maire à prendre les engagements ci-après :

CONDITIONS PARTICULIERES

La Commune prend l'engagement que, sur le terrain objet de la vente, aucune construction ne soit bâtie dans les dix-huit (18) années à compter de la date de l'acte de vente.

SERVITUDE

Constituer la servitude foncière ci-après:

L'immeuble grevé de servitude, dénommé "fonds servant", est celui appartenant à la Commune de WATTWILLER, désigné:

Commune de WATTWILLER

- section 8 N° 133/87,
- section 8 N°79,
- section 8 N°128/75
- section 8 N°125/81

L'immeuble bénéficiaire de la servitude, dénommé "fonds dominant", est celui appartenant ci-après désigné, appartenant au vendeur, désigné :

Commune de WATTWILLER

- section 8 N° 112/86
- section 8 N°134/87

La servitude constituée consiste, au profit du propriétaire en tant que tel du fonds dominant, et à la charge du fonds servant :

en un **droit de passage** gratuit, à pied et avec tous véhicules, pour être exercé dans des conditions d'utilisation normale, de jour et de nuit, à l'exclusion de tous droit de stationnement.

L'entretien du droit de passage incombera au propriétaire du fonds servant (la Commune).

L'assiette de cette servitude sera définie à l'acte notarié.

La servitude est constituée sans indemnité à titre de condition de la présente vente.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- donne son accord pour la constitution d'une servitude de passage au profit de M. Jean-Claude GOEPFERT
- charge le Maire et son adjoint à l'urbanisme d'entreprendre les démarches nécessaires auprès de l'étude de Me SIFFERT

IV. Alignement rue de l'Espérance : acquisition de terrains

Point présenté par Jean-Pierre TALAMONA, Adjoint

Suite à la vente du terrain appartenant à M. ERMEL Maurice, situé à l'angle de la rue de l'Espérance et de la Cantine, il a été convenu avec le propriétaire que la commune puisse récupérer une bande de terrain permettant l'élargissement de la rue de l'Espérance.

A cet effet, il est proposé au conseil municipal de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section 13 n°191/139 d'une superficie de 1a19ca au tarif de 1000€/are soit 1 190€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote) à l'unanimité :

- décide de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section 13 n°191/139 au prix de 1 190€
- confie la gestion de ce dossier à l'étude de Maître HASSLER
- autorise le maire et son adjoint à l'urbanisme, Jean-Pierre TALAMONA à signer l'acte notarié
- précise que les frais de notaire sont à la charge de la commune

POINT 6 : TECHNIQUE/SECURITE

a. CPI : création d'un syndicat intercommunal à vocation unique

Point présenté par M. le Maire

Afin de permettre le regroupement des Centres de Première Intervention (CPI) de Wattwiller et d'Uffholtz, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à adopter une décision de principe quant à la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU).

Le conseil municipal est également invité à solliciter auprès du Préfet du Haut-Rhin la dissolution des CPI respectifs d'Uffholtz et de Wattwiller et par conséquent la création d'un corps intercommunal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette décision de principe quant à la création d'un syndicat intercommunal à vocation unique regroupant les Centres de Première Intervention de Wattwiller et d'Uffholtz et autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

b. Plan de circulation et de stationnement dans le centre historique

Présentation des propositions déposées par l'ADAUHR. Aucune décision prise. Une réunion publique aura lieu le mardi 12 juillet à 19h30 dans la grande salle du complexe des Tilleuls.

c. Aménagement des entrées du village

Point présenté par Christian SARLIN, Adjoint

Dans le cadre du projet d'aménagement des deux entrées du village, le Centre de Formation pour apprentis agricole de Rouffach a été sollicité.

Plusieurs projets de végétalisation ont été présentés en Mairie lors d'une commission technique exceptionnelle.

Il y a lieu à présent d'approuver ce projet par une présentation officielle en conseil municipal.

Les travaux sont programmés du 1^{er} novembre au 20 novembre 2016 par le CFPPA de Rouffach. Les travaux de préparation du terrain seront réalisés courant septembre
Le montant prévisionnel de l'investissement est fixé à 5 000€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement des deux entrées d'agglomération et charge le Maire de concrétiser le projet par la signature d'une convention avec le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole de Rouffach.

d. Jumelage : convention avec le Domaine d'Ollwiller

Point présenté par Noëlle TITTEL, Conseillère municipale déléguée

En mai 2015, était célébré le 50^{ème} anniversaire du jumelage entre Wattwiller et Wasenweiler. A cette occasion, ont été offerts par nos amis allemands des plants de cépage Pinot noir.

La commune a décidé de procéder à la plantation de ces vignes sur une parcelle communale située sur les hauteurs du village au lieu-dit Weckenberg cadastrée section 6, n°32.

Une journée de plantation a été organisée le 7 mai dernier et au préalable, le terrain a été préparé par le Domaine d'Ollwiller.

La commune n'ayant pas pour mission d'exploiter directement cette parcelle, il est proposé au conseil municipal de confier l'exploitation au Domaine d'Ollwiller. La commune percevra une « dotation » annuelle sous forme de denrée de raisins transformée en vin pinot noir cuvée Wattwiller.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **de confier l'exploitation de la parcelle cadastrée section 6 n°32 au Domaine d'Ollwiller**
- **d'autoriser le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant**

POINT 7 : CHASSE

a. Lot LAUW : agrément d'un garde-chasse

Point présenté par Maurice BUSCHE, Conseiller municipal délégué

M. Félix ANGIOLINI, titulaire du lot de chasse réservé de LAUW, conformément à l'article 31 du cahier des charges des chasses communales du Haut-Rhin pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024, propose l'agrément de Arnault TSCHIEMBER en qualité de garde-chasse. La fédération départementale des chasseurs du Haut-Rhin, ainsi que l'Office National de la Chasse ont émis un avis favorable.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable à l'agrément de M. Arnault TSCHIEMBER en qualité de garde-chasse du lot de chasse réservé de LAUW jusqu'au 1^{er} février 2024, date de fin de la période de location.

b. Lot n°2 : agrément d'associés

Point présenté par Maurice BUSCHE, Conseiller municipal délégué

En application de l'article 20 du cahier des charges des chasses communales pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024, les détenteurs du droit de chasse peuvent s'adjoindre des permissionnaires dont le nombre est défini en fonction de la surface du lot de chasse.

Deux associés ont présenté leurs démissions et l'association de chasse soumet deux nouvelles candidatures que sont :

- Christian GEORGET domicilié 7, rue de Baldersheim à SAUSHEIM (68390)
- Jakob IMFELD domicilié Feldweg 5 à TUGGEN (Suisse)

L'office national de la chasse ainsi que la fédération départementale des chasseurs ont donné un avis favorable sous réserve du respect des conditions de domicile et du dépôt en mairie des pièces figurant à l'article 6 du cahier des charges. A ce jour, toutes les personnes proposées ont déposé un dossier complet pour obtenir un agrément.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, délivre son agrément à Christian GEORGET et Jakob IMFELD pour la qualité de permissionnaire du lot n°2 pendant la durée du bail en cours

POINT 8 : ASSOCIATIONS : dispositif d'aide à l'investissement pour la société de gymnastique

Point présenté par Matthieu ERMEL, Adjoint

Par délibération du conseil municipal du 12 avril 2016, le conseil municipal a adopté un dispositif d'aide à l'investissement auprès des associations locales, qui viendrait en complément des subventions annuelles qui leur sont versées.

Les conditions de ce dispositif sont les suivantes :

- L'association sollicite la commune par l'intermédiaire d'un courrier adressé à M. le Maire

- Un projet de convention sera établi et soumis au conseil municipal précisant l'objet de la demande
- La commune de Wattwiller est maître d'ouvrage et participe à hauteur de 20% maximum du montant TTC de l'acquisition ou des travaux, les 80% restant seront pris en charge par l'association.
- Les conventions feront l'objet d'une approbation individualisée par le conseil municipal.

La commune a été sollicitée par la société de gymnastique Alsatia pour plusieurs devis :

- 2 279,74€ TTC pour le raccordement du bureau de la salle de gym au réseau d'assainissement.
- 960,00€ TTC pour une étude technique concernant la fosse
- 714,60€ TTC pour des travaux électriques.

Le montant global s'élève à 3 954.34€ (sous réserve d'actualisation des prix).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **de valider les devis soumis dans le cadre de la convention**
- **d'autoriser le Maire à signer la convention de financement avec la société de Gymnastique ALSATIA**
- **de solliciter la société de Gymnastique ALSATIA pour la prise en charge de 80% du montant total des travaux.**

POINT 9 : COMMUNICATIONS

a) Communications :

Mme Stéphanie BLASER informe les élus que les animations d'été auront lieu du 15 juillet au 12 août 2016 et qu'une chasse aux trésors sera organisée du 4 juillet au 28 août.

M. le Maire remercie le service eau et assainissement de la communauté de communes de Thann-Cernay pour leur intervention efficace dans la rue des Châtaigniers suite à une fuite d'eau qui s'est produite le dimanche 26 juin dernier.

- b) Décisions prises en vertu des délégations confiées par le conseil municipal

Droit de préemption :

- Cession HASSLER Pierre à HAUPTMANN France, 17 rue de Cernay.
Renonciation le 13 avril 2016.
- Cession MULHAUPT Thierry et René à JOLY Stephane, rue du Cimetière.
Renonciation le 22 avril 2016
- Cession HECKMANN Sébastien à Monsieur WEISS Jérémie et JUNG Anne-Laure, 2 Impasse du Lavoir
Renonciation le 30 mai 2016
- Cession CLAERR David à Nicolas MOUSSIÈRE, 10 rue du Vieil Armand.
Renonciation le 10 juin 2016

c) Calendrier des prochains conseils municipaux pour l'année 2016:

Mardi 20 septembre 2016 à 20h00
Mardi 25 octobre 2016 à 20h00
Mardi 13 décembre 2016 à 20h00

Suspension de séance à 21h24 afin de laisser la parole aux auditeurs.

Reprise et clôture de la séance à 21h30.